

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de YERVILLE

COMPTE-RENDU de la SEANCE du 15 mars 2012

L'an deux mille 12, le quinze mars, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Joël BAILLARD, Julien BERTHEUIL, Julien LACHEVRE, François SIMEON, Philippe LATTELAIS, Christian GUERIN, Sylvain MAGLOIRE, Claude LESEIGNEUR, Madame Catherine DELAUNAY, Messieurs Hubert HONDIER, Alain PETIT, Dominique SURAIS, Richard RIBE, Jean-Michel TRAVERS, Jean Jacques MALHOUITRE, Madame Elisabeth PETIT, Messieurs Patrick Hamouis, Olivier LECONTE, Fabrice BLOQUEL, Madame Lydie LEBEY, Messieurs René LEFEBVRE, Hervé SIMON, Olivier HOUEVILLE, Daniel COLLARD, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Assistaient également : Monsieur Samuel GENDRIN, Madame Maryvonne PIERROUX

Etaient Excusés : Monsieur René SAGNOT, Madame Christine LEGAL

Le Président fait lecture du compte rendu de la réunion du 28 octobre 2011 qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

• Vote du Compte Administratif 2011 et Approbation du Compte de Gestion du Receveur

Sous la Présidence de François SIMEON, Maryvonne PIERROUX, secrétaire du Syndicat présente :

- Le Compte Administratif 2011 EAU POTABLE
- Le Compte Administratif 2011 ASSAINISSEMENT
- Le Compte Administratif 2011 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Qui n'appellent ni observations, ni réserves du Comité Syndical et sont approuvés.

Les Comptes de gestion des Budgets EAU POTABLE 2011 - ASSAINISSEMENT 2011 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2011 étant conformes aux comptes administratifs correspondants, et n'appelant ni observation, ni réserve du Comité Syndical, sont approuvés.

Résultats 2011	Investissement	Fonctionnement
Eau	- 132 551 €	125 593,68 €
Assainissement	46 192,28 €	266 011,23 €
Assainissement non collectif	-55 685,58 €	14 244,40 €

• Affectation des résultats

Le Compte Administratif 2011 EAU POTABLE faisant ressortir un excédent de fonctionnement de 601 233,47 € le Comité Syndical décide l'affectation :

- Au Compte R 002 de la somme de 601 233,47 €

Le Compte Administratif 2011 ASSAINISSEMENT faisant ressortir un excédent de fonctionnement de 647 789,85 € le Comité Syndical décide l'affectation :

- Au Compte R 002 de la somme de 647 789,85 €

Le Compte Administratif 2011 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF faisant ressortir un excédent de fonctionnement de 184 560,72 € le Comité Syndical décide l'affectation :

- Au Compte R 002 de la somme de 184 560,72 €

- **Vote du Budget Primitif 2012, sous la présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES**

Eau Potable

Le comité Syndical approuve le budget Eau potable 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- **830 712 €** pour la section d'**investissement**
- **959 748 €** pour la section de **fonctionnement**

Assainissement

Le Comité Syndical approuve le budget Assainissement 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- **3 662 056 €** pour la section d'**investissement**
- **908 732 €** pour la section de **fonctionnement**

Assainissement Non Collectif

Le Comité Syndical approuve le budget Assainissement Non Collectif 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- **547 206 €** pour la section d'**investissement**
- **420 765 €** pour la section de **fonctionnement**

- **Modification du zonage d'assainissement de Bourdainville**

Le Président expose que la commune de Bourdainville avait choisi de mettre le Hameau du Mesnil Carpentier en zonage d'assainissement collectif, notamment à cause d'un projet de lotissement.

Mais compte tenu du fait que :

- ce projet de lotissement a été refusé
- que le coût de la mise en place de l'assainissement est d'environ 20000 € par branchement, ce qui est trop cher. (Le prix plafond de financement de l'agence de l'eau est de 8200 € par branchement)
- qu'il n'y a pas de contraintes pédologiques et parcellaires pour l'assainissement non collectif

Il est finalement proposé à l'assemblée de maintenir l'assainissement non collectif au Hameau du Mesnil Carpentier. En cas d'évolution future de l'urbanisme dans ce hameau, il sera possible de réétudier les coûts par branchement de l'assainissement collectif et de revoir le zonage.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision.

- **Marché à bon de commande curage des lits filtrants de Yerville-Bourdainville**

Monsieur le Président expose que les 4 filtres plantés de roseaux, qui traitent les boues de la station de Yerville-Bourdainville doivent être curés, avec une périodicité du curage annuelle. Ainsi le 1^{er} lit sera curé en 2012, le 2^{ème} lit en 2013, le 3^{ème} lit en 2014 et le 4^{ème} lit en 2015. Il est donc nécessaire de consulter une entreprise pour la réalisation du curage, du transport et de l'épandage des boues des lits filtrants de la Station d'épuration de Yerville-Bourdainville.

Il est proposé de réaliser un marché à bons de commande au moins sur 4 ans pour 4 curages et épandages, ou, si cela est possible juridiquement, de prolonger le marché à bons de commande sur 8 ans.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité lancement de cette consultation.

- **Consultation de bureaux d'études pour l'épandage des boues**

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de réaliser un plan d'épandage spécifique pour les boues de la station de Yerville-Bourdainville.

Suite à une consultation, seul le bureau d'étude SEDE Environnement a répondu pour un montant de 9000 € HT.

Il est proposé à l'assemblée de retenir ce bureau d'étude, avec lequel le Syndicat à l'habitude de travailler, et de demander les subventions auprès de l'agence de l'eau. A l'unanimité, l'assemblée approuve le choix de ce bureau d'études.

- **Marché à prestation de service pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif**

Monsieur le Président expose que le marché à prestation de services, d'une durée de 4 ans dont VEOLIA est prestataire, pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif et l'instruction des certificats d'urbanismes pour l'ANC, prend fin le 8 octobre 2012.

Il est proposé de renouveler la consultation pour les prestations de services pour le contrôle périodique et l'instruction des certificats d'urbanismes en ANC et de choisir l'entreprise la mieux disante. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision.

Eléments chiffrés sur les contrôles réalisés du SPANC:

1^{er} campagne de contrôles en 2005-2006 : 1150 contrôles réalisés

800 dispositifs d'ANC ont été contrôlés pour la 2^{ème} fois.

Il reste à contrôler pour la 2^{ème} fois environ 250 installations d'ANC (sur Saint Ouen du Breuil, Criquetot/Ouville et les relances).

- **Station d'épuration d'Hugleville en Caux**

L'avant-projet sommaire a été réalisé par le BET Sogeti. Il propose plusieurs solutions techniques de traitement et plusieurs localisations de terrains, pour une station d'épuration de taille de 180 EH.

Une réunion sera prochainement réalisée avec le bureau d'étude, les élus d'Hugleville ainsi que les financeurs pour valider la solution technico-économique la plus appropriée.

En attendant de valider ce choix, il est proposé de délibérer pour permettre le Président ou le Vice-président à : - consulter l'entreprise pour la construction de la nouvelle station d'épuration, et l'extension des réseaux.

- signer les marchés correspondants

- contracter et signer toutes les pièces nécessaires pour la coordination, le contrôle, la sécurité des travaux et les assurances

- négocier et réaliser les éventuels achats de terrain nécessaires et signer les éventuelles conventions de servitude.

- contracter un emprunt si nécessaire et faire les demandes de subventions.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision.

- **Terrain de la station d'épuration de Criquetot sur Ouville**

Le Président expose que, dans le but du futur agrandissement de la capacité de la station de Criquetot sur Ouville rendu nécessaire par le projet de la nouvelle école, il y a l'opportunité de réserver le terrain de la parcelle A112 contigüe à la lagune par le biais d'un échange SAFER avec le propriétaire de la parcelle.

Il est demandé à l'assemblée de valider le principe de réservation de cette parcelle de terrain, ce qui est approuvé à l'unanimité.

- **Travaux de branchement en privé dans les communes de Motteville et Flamanville**

Le Président expose que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement à Motteville et Flamanville, il y a des possibilités de subventions de l'Agence de l'Eau des raccordements en privé au nouveau réseau d'assainissement collectif à hauteur de 60 %.

Pour que cette opération soit réalisable, il est nécessaire que 80 % des personnes concernées par les travaux de branchements soient intéressées par le dispositif.

Le principe est le suivant : le Syndicat d'Eau et d'Assainissement consulte un bureau d'étude et une entreprise pour réaliser tous les branchements, paye l'intégralité de l'opération, reçoit les subventions et facture aux particuliers les 40 % restants. L'opération fonctionne sur le même principe que pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'ANC.

L'opération nécessite préalablement la constitution d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Le Comité Syndical valide à l'unanimité la mise en œuvre de ce dispositif si le Syndicat reçoit 80% de réponses positives :

- constitution d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
- consultation d'un maître d'œuvre,
- consultation d'une entreprise pour réaliser travaux de branchements en privé.

• Participation aux sorties et aux cadeaux du personnel du Syndicat

Le Président expose que le trésorier souhaite une délibération spécifique pour le paiement des sorties de fin d'année du personnel du Syndicat, ainsi que les éventuels cadeaux pour des événements familiaux (naissance, mariage, décès) à hauteur de 1000 €. Le Comité Syndical approuve cette décision.

Questions diverses

Il est présenté le tableau récapitulatif des études et travaux réalisés et en cours.

Jean-Michel TRAVERS, délégué d'Hugleville en Caux souhaite faire le point sur le projet de la nouvelle station d'Hugleville en Caux. L'avant-projet présenté par le bureau d'études SOGETI présente différentes technologies de traitement sur divers terrains aux alentours de la commune où des tests d'infiltration ont été réalisés. Jean-Michel TRAVERS, demande au Président et à l'assemblée, au nom de son conseil municipal d'écarter une des solutions qui serait de réutiliser le site existant derrière la mairie.

Bien que cette solution soit la plus facile à mettre en œuvre et la moins onéreuse, le Président confirme qu'il ne réutilisera pas le site existant et privilégiera un éloignement de la nouvelle station. En effet, malgré les bonnes performances de ces nouvelles stations d'épuration, elles présentent néanmoins des risques de nuisances, notamment olfactives en cas de dysfonctionnement, et, au regard de l'expérience du filtre à sable de Saint Martin aux Arbres, il n'est plus possible d'envisager une solution d'un site de traitement au milieu d'habitations.

Samuel GENDRIN indique que Sogeti est en train d'étudier le coût d'un transfert des eaux usées d'Hugleville vers la station de Saint Ouen du Breuil. Cette solution présenterait le double avantage d'économiser un achat de terrain et de lisser le coût de la station d'Hugleville sur celui de la station d'épuration de Saint Ouen du Breuil, dont la capacité de traitement est également à agrandir, au regard des perspectives d'urbanismes de Saint Ouen du Breuil. Le Président indique que toutes les options sont ouvertes, et que l'on attendrait l'évaluation du coût du réseau de transfert par SOGETI.

Olivier HOUEVILLE souhaite que les élus des communes soient invités lors des réceptions des travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif. Mr le Président indique que cela sera fait lors de la prochaine réception de la 6^{ème} tranche. S'il est habituel d'inviter les membres du bureau pour les réceptions, il est tout à fait normal d'inviter également les élus des communes concernées.

Il est également demandé de transmettre les rapports de contrôle des dispositifs d'ANC aux communes, que ce soit pour les anciennes et les nouvelles habitations.

Le Président indique que lors de la prochaine réunion, il sera présenté une note sur la qualité de l'eau potable à Yerville avec des comparatifs des collectivités voisines, l'actualité du moment étant riche dans ce domaine.

La séance est levée à 20h.